

# Donner du sens à votre épargne

Rapport Extra-financier ESG - Solutions d'épargne salariale socialement responsables  
Données au 31 mars 2025



# Sommaire

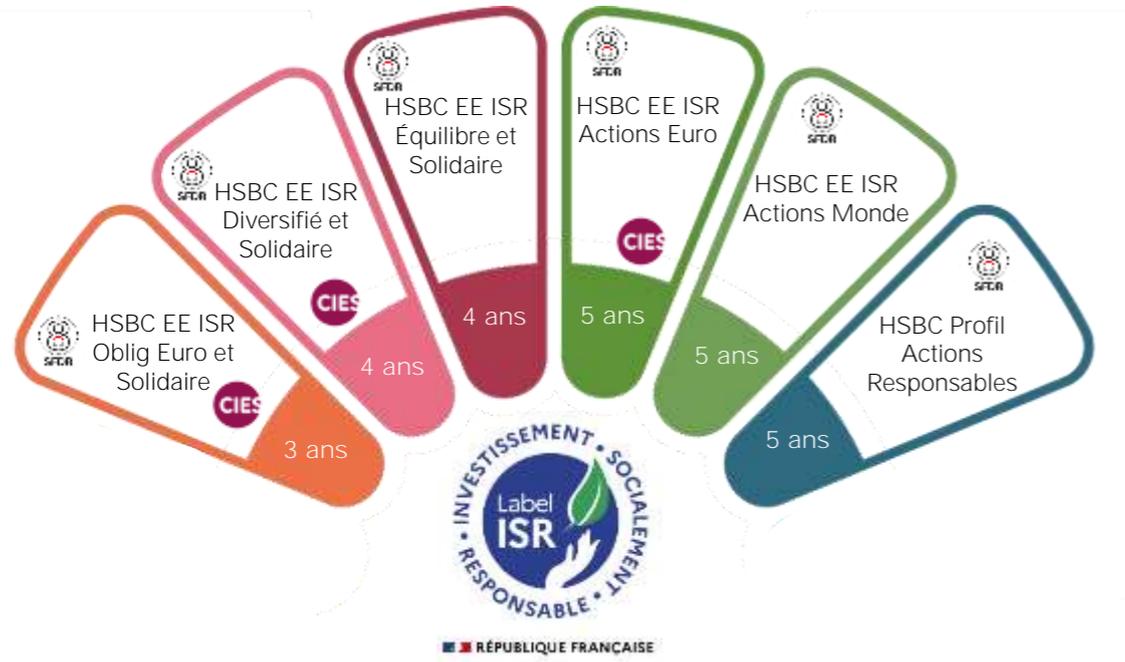
---

Evolution au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	2
• Nos FCPE labellisés ISR au 31 mars 2025	4
• Performances au 31 mars 2025	5
PAIs obligatoires au 31 décembre 2024	12
Annexes	
• Glossaire	
• Informations Importantes	



Evolution au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de l'offre labellisée ISR

## Une offre dédiée à la Finance Durable



Pour HSBC EE Actions Europe Transition Verte\*, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de conserver uniquement le label Greenfin et de renoncer aux labels ISR et Towards Sustainability à compter du 1er janvier 2025. En effet, les exigences des 3 labels ne sont plus propices à la multi-labellisation et le label Greenfin nous paraît plus pertinent et plus exigeant sur la thématique transition verte, alors que les labels ISR et Towards Sustainability sont des labels plus généralistes.

Article 8 SFDR Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.  
 Article 9 SFDR Le produit a un objectif d'investissement durable



Le label ISR vise à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

Ce Label confirme que nous appliquons une méthodologie ESG robuste pour analyser et sélectionner les entreprises, et en tant qu'investisseur responsable par le biais de notre engagement auprès des émetteurs, des votes en assemblées générales et de la transparence de nos communications.



Le CIES œuvre au développement de l'épargne salariale en direction de tous les salariés ainsi qu'à la promotion de l'ISR. Les critères de sa labellisation sont la qualité/le prix, une gestion nécessairement socialement responsable et une gouvernance éprouvée.

La gamme ISR labellisée par le CIES est composée des trois compartiments du FCPE HSBC EE Socialement Responsable - HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire, HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire, HSBC EE ISR Actions Euro - et vous permet de choisir un profil d'investissement adapté à vos objectifs.



Le Label Greenfin vise à encourager les investissements destinés à financer l'économie verte. Les entreprises sélectionnées se consacrent à la création et au financement d'activités vertes.

Cette certification garantit que les produits financent réellement des activités présentant des avantages environnementaux mesurables. HSBC EE Actions Europe Transition Verte a été récompensé du Label Greenfin par Novethic, expert indépendant agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire. Cette certification garantit aux investisseurs la transparence et la qualité des caractéristiques environnementales de la stratégie de gestion.

\* à compter du 21 mai 2025, le fonds a changé de nom pour devenir HSBC EE Actions Europe Solutions Climat  
 Source : HSBC Asset Management au 01/01/2025. À titre d'illustration uniquement. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. Les FCPE présentés sont soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risques de crédit et de taux d'intérêt, risques liés aux actions, risques sur les marchés émergents, risque de contrepartie, risque de change, risque de liquidité, risques associés aux produits dérivés et risques opérationnels. Retrouvez les informations réglementaires sur notre fund centre <https://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre>

## Principales évolutions faisant suite à l'entrée en application du nouveau référentiel du label ISR

### Implémentation jusqu'au 31 décembre 2024 (en conformité avec la version 2 du référentiel du label ISR)

Approche « Best in Class » :

- ◆ Classement en nombre de sociétés pour chaque secteur, réparties en quartile.
- ◆ Les 2 premiers quartiles regroupent les sociétés obtenant les meilleures notes ESG, dans lesquelles nous investissons.
- ◆ Le 4<sup>ème</sup> quartile est exclu, et on n'investit que dans 10% du 3<sup>ème</sup> quartile.

Engagement de performance sur 2 indicateurs :

HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire, HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire, HSBC EE Actions Euro, HSBC ISR Actions Monde, HSBC Profil Actions Responsables :  
indicateurs parts des cadres dirigeants femmes et intensité carbone.

HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire :  
indicateurs parts des cadres dirigeants femmes et part d'administrateurs indépendants.

HSBC EE Actions Europe Transition Verte :  
indicateurs émissions évitées et part d'administrateurs indépendants.

### Implémentation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (en conformité avec la version 3 du référentiel du label ISR)

Approche en « Amélioration de note »

- Classement des sociétés en fonction de leur capitalisation boursière.
- Le calcul de la note ESG se fait en excluant 30% de l'univers d'investissement (calculé en capitalisation notation boursière) des sociétés les moins bien notées.

Le compartiment sélectionne les valeurs permettant au portefeuille d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs en termes de ESG et sur la base des exclusions appliquées par le compartiment.

Systematisation de l'exigence de double matérialité (s'assurer que les décisions d'investissement du fonds prennent en compte à la fois les risques ESG pouvant avoir un effet négatif sur la valeur des investissements et les effets des investissements sur les facteurs ESG) et suivi et reporting des indicateurs associés (PAI – principales incidences négatives).

Engagement de performance sur 2 indicateurs parmi les PAI (principales incidences négatives) :

Les PAIs choisis sont les mêmes pour les 6 compartiments qui conservent le label

- ◆ PAI 3 table 1 Intensité de gaz à effet de serre (GES) scope 1 & 2 (en gramme de CO2 par kWh).
- ◆ PAI 9 table 3 Absence de politique en matière de droits de l'homme (% de sociétés en portefeuille qui n'ont pas de politique en matière de droit de de l'homme).

Sur ces deux indicateurs, le compartiment prend l'engagement d'obtenir une meilleure performance ESG que celle de l'indicateur de référence utilisé à titre d'information.

Intégration systématique de la dimension climat dans l'analyse des émetteurs (suivi des entreprises ayant un fort impact climatique : elles feront l'objet d'une vigilance renforcée et devront s'engager, progressivement, sur une trajectoire de transition alignée avec l'accord de Paris), renforcement des engagements des entreprises sur les enjeux climatiques.

Mise en place du **cadre d'exclusions** prévu par le référentiel sur les dimensions E, S et G.

# Performances ESG au 31 mars 2025

---

## Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

### |E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1 - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1 - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire	85,5	50,8%	53,8%	61,8	54,1%	56,6%
95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR	73,3	22,9%	27,9%	75,4	22,9%	28%

### |S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire	0,6%	51,6%	53,8%	0,4%	54,4%	56,6%
95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR	0,7%	25,2%	27,9%	0,7%	25,2%	28%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

\* Le PAI3 table 1 est calculé avec les scopes 1 & 2

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk, Factset au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.



Béatrice de Saint Levé,  
Gérante obligataire

Prêter aux meilleurs acteurs en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et à l'urgence climatique actuelle. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le faible niveau de couverture sur cet indicateur.

	E	S	G	ESG
HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire	7,1	6,2	6,8	6,6
95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR	5,8	6,1	6,6	6,0

## Caractéristiques

Indice de référence pour information	95% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	3 ans
Actif total au 31/03/2025	49 582 188,9 M€
Labels	 

HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire est exposé aux principaux risques suivants : risque en perte de capital, risque lié à la **gestion discrétionnaire, risque de taux d'intérêt, risque de crédit**, risque de titrisation, risque de liquidité et en matière de durabilité.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

**Document non contractuel**

## Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

### |E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Actions Euro	72,6	93,8%	97,5%	80,1	93,5%	97,8%
MSCI EMU (NR)	99,2	97,6%	99,8%	101,4	97,6%	99,6%

### |S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Actions Euro	0%	95%	97,5%	0%	95,3%	97,8%
MSCI EMU (NR)	0,4%	98%	99,8%	0,4%	98,5%	99,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

\* Le PAI3 est calculé avec les scopes 1 & 2

Sources HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk, Factset au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.



Denis Grandjean,  
Gérant actions

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance est désormais incontournable dans l'analyse et la sélection des entreprises. Elle se traduit par de meilleures performances sur le long terme des valeurs les mieux notées sur ces critères.

	E	S	G	ESG
HSBC EE ISR Actions Euro	7,8	6,1	7,0	6,9
MSCI EMU (NR)	7,2	5,4	6,4	6,3

## Caractéristiques

Indice de référence pour information : MSCI EMU (NR)

Approche ESG : Amélioration de note

Horizon de placement : 5 ans

Actif total au 31/03/2025 : 130 273 538,9 M €

Labels



HSBC EE ISR Actions Euro est exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions et en matière de durabilité.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

## Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

### |E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE Profil Actions Responsables	72,6	94%	97,7%	80,1	93,3%	97,6%
MSCI EMU (NR)	99,2	97,6%	99,8%	101,4	97,6%	99,6%

### |S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE Profil Actions Responsables	0%	95,2%	97,7%	0%	95,1%	97,6%
MSCI EMU (NR)	0,4%	98%	99,8%	0,4%	98,5%	99,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

\* Le PAI3 est calculé avec les scopes 1 & 2

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk, Factset au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.



Denis Grandjean,  
Gérant actions

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance est désormais incontournable dans l'analyse et la sélection des entreprises. Elle se traduit par de meilleures performances sur le long terme des valeurs les mieux notées sur ces critères.

	E	S	G	ESG
HSBC Profil Actions Responsables	7,8	6,1	7,0	6,9
MSCI EMU (NR)	7,2	5,4	6,4	6,3

## Caractéristiques

Indice de référence pour information : MSCI EMU (NR)

Approche ESG : Amélioration de note

Horizon de placement : 5 ans

Actif total au 31/03/2025 : 7 635 428,1 M €

Label(s)



HSBC HSBC Profil Actions Responsables est exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions et en matière de durabilité.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

## Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

### |E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Actions Monde	24,4	99,3%	99,3%	23,5	99%	99%
MSCI World Index NR	101,3	99,3%	99,9%	105,3	99,3%	99,6%

### |S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Actions Monde	1,2%	87,3%	99,3%	1,2%	87,1%	99%
MSCI World Index NR	2,7%	89,5%	100%	3%	89,4%	99,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

\* Le PAI3 est calculé avec les scopes 1 & 2

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk, Factset au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.



Patrick Gautier  
Gérant Actions

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance est désormais incontournable dans la sélection des entreprises, ce qui se traduit par de meilleures performances des valeurs les mieux notées sur ces critères sur le long terme. HSBC EE ISR Actions Monde est une synthèse de ces enjeux sur le périmètre des actions internationales.

	E	S	G	ESG
HSBC EE ISR Actions Monde	7,5	6,2	6,4	6,6
MSCI World Index NR	6,7	5,1	5,7	5,7

## Caractéristiques

Indice de référence pour information : MSCI World Index NR

Horizon de placement : 5 ans

Approche ESG : Amélioration de note

Actif total au 31/03/2025 : 171 352 706,9 M €

Labels



HSBC EE ISR Actions Monde est exposé aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de marché, risque actions, risque de change et en matière de durabilité.

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

## Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

### |E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	71,7	67,6%	70,9%	67,5	66,8%	69,9%
50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR + 40% MSCI EMU (EUR) NR	92,4	46,2%	49,6%	94,7	46,2%	49,6%

### |S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	0,5%	68,3%	70,9%	0,5%	67,1%	69,9%
50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR + 40% MSCI EMU (EUR) NR	0,5%	47,5%	49,6%	0,5%	47,7%	49,6%

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

\* Le PAI3 est calculé avec les scopes 1 & 2

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk, Factset au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.



Boris Albert  
Gérant diversifié

Financer des entreprises les plus engagées en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et aux enjeux climatiques de notre société. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le bas niveau de couverture et de pertinence de cet indicateur.

	E	S	G	ESG
HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	7,4	6,1	6,9	6,7
50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR + 40% MSCI EMU (EUR) NR	6,4	5,8	6,4	6,1

## Caractéristiques

Indice de référence	50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR + 40% MSCI EMU (EUR) NR
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	4 ans
Actif total au 31/03/2025	118 199 212,4 M €
Labels	

HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire aux principaux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque actions, risque lié aux instruments financiers à terme, le risque de change et en matière de durabilité .

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

## Performance ESG

L'engagement de surperformance sur ces deux indicateurs a été pris au 1er janvier 2025, date à laquelle les fonds ont modifié leurs critères d'évaluation. Ces changements, effectués selon le référentiel V3, font suite à la recommandation de privilégier des indicateurs de durabilité portant sur les incidences négatives.

### |E|nvironnement

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 3 table 1* - Intensité de gaz à effet de serre	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	69,6	71%	74,4%	66,2	72,5%	75,3%
40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% MSCI World (NR) + 10% ESTR	95,3	58,6%	61,6%	97,8	58,6%	61,6%

### |S|ocial

	31/03/2024			31/03/2025		
	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité	PAI 9 table 3 – Absence de politique de respect des droits de l'homme	Taux de couverture	Taux d'éligibilité
HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	0,3%	71,2%	74,4%	0,4%	72%	75,3%
40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% MSCI World (NR) + 10% ESTR	0,7%	58,7%	61,7%	0,8%	58,9%	61,6%



Boris Albert  
Gérant diversifié

Financer des entreprises les plus engagées en matière environnementale, sociale et de gouvernance répond de plus en plus clairement aux préoccupations de nos clients et aux enjeux climatiques de notre société. Dans cette optique, nous publions un certain nombre d'indicateurs clés bien que nous ne disposions pas encore de données carbone pour les Etats, ce qui explique le bas niveau de couverture et de pertinence de cet indicateur.

	E	S	G	ESG
HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	7,4	6,1	6,8	6,7
40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% MSCI World (NR) + 10% ESTR	6,5	5,7	6,3	6,1

## Caractéristiques

Indice de référence	40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% MSCI World (NR) + 10% ESTR
Approche ESG	Amélioration de note
Horizon de placement	4 ans
Actif total au 31/03/2025	11 954 633,9 M €
Label	

HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire aux principaux risques suivants : risque de perte en capital, risque lié à la gestion **discrétionnaire**, **risque des marchés d'actions**, **risque de taux**, risque de crédit, risque de change, risque de contrepartie, risque de liquidité et en matière de durabilité

Article 8 SFDR = Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Document non contractuel

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs.

\* Le PAI3 est calculé avec les scopes 1 & 2

Sources : HSBC Asset Management, S&P Trucost, MSCI, Sustainalytics, RepRisk, Factset au 31 mars 2025. À titre d'illustration uniquement.

PAIs obligatoires au 31.12.2024

---

# PAI obligatoires – HSBC EE PROFIL ACTIONS RESPONSABLES – 31/12/2024

		31/12/2023	31/12/2024	
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	348,8	298,2
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	333 109 279,9	318 585 222,9
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	50,6	41,2
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	72,5	62,6
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	80,4	78,9
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	108,5	97,9
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	PAI 4	Fonds	11,0%	6,7%
		Taux de couverture	97,5%	98,0%
		Benchmark	11,6%	10,2%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	PAI 5	Fonds	61,5%	57,5%
		Taux de couverture	73,4%	68,1%
		Benchmark	55,5%	54,3%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	86%	84,6%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	-	0,1
		Taux de couverture	58%	53,9%
		Benchmark	-	0,1
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	7%	4,4%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	0,9	0,5
		Taux de couverture	51%	47,6%
		Benchmark	2,1	1,4

		31/12/2023	31/12/2024	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	97,5%	98,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	86,7%	89,5%
		Taux de couverture	96,1%	97,1%
		Benchmark	91,2%	93,1%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	5,7%	7,5%
		Taux de couverture	45,8%	45,7%
		Benchmark	10,4%	10,3%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	42,2%	41,9%
		Taux de couverture	97,5%	98,0%
		Benchmark	41,7%	41,7%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	97,5%	98,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	NA	-
		Taux de couverture	NA	0,0%
		Benchmark	NA	-
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	0,0%	0,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

# PAI obligatoires – HSBC EE ISR ACTIONS EURO – 31/12/2024

		31/12/2023	31/12/2024	
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	6 048,0	5 447,2
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	333 109 279,9	318 585 222,9
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	50,5	41,2
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	72,5	62,6
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	80,3	78,9
		Taux de couverture	94%	94,2%
		Benchmark	108,5	97,9
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	PAI 4	Fonds	10,9%	6,7%
		Taux de couverture	97,2%	98,0%
		Benchmark	11,6%	10,2%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	PAI 5	Fonds	61,5%	57,5%
		Taux de couverture	73,2%	68,1%
		Benchmark	55,5%	54,3%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	85%	84,5%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	-	0,1
		Taux de couverture	58%	53,9%
		Benchmark	-	0,0654
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	7%	4,4%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	0,9	0,5
		Taux de couverture	51%	47,6%
		Benchmark	2,1	1,4

		31/12/2023	31/12/2024	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	97,2%	98,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	86,5%	89,5%
		Taux de couverture	95,9%	97,1%
		Benchmark	91,2%	93,1%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	5,7%	7,5%
		Taux de couverture	45,6%	45,6%
		Benchmark	10,4%	10,3%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	42,2%	41,9%
		Taux de couverture	97,2%	98,0%
		Benchmark	41,7%	41,7%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	97,2%	98,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	NA	-
		Taux de couverture	NA	0,0%
		Benchmark	NA	-
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	0,0%	0,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

# PAI obligatoires – HSBC EE ISR OBLIG EURO ET SOLIDAIRE – 31/12/2024

		31/12/2023	31/12/2024	
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	777,8	864,8
		Taux de couverture	50%	51,0%
		Benchmark	122 997,1	138 175,1
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	34,5	34,2
		Taux de couverture	50%	51,0%
		Benchmark	45,2	44,3
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	88,3	86,4
		Taux de couverture	50%	51,8%
		Benchmark	76,2	73,4
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	PAI 4	Fonds	5,3%	5,1%
		Taux de couverture	52,7%	54,4%
		Benchmark	2,2%	2,1%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	PAI 5	Fonds	63,4%	62,3%
		Taux de couverture	27,7%	29,7%
		Benchmark	57,1%	57,0%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,4	0,5
		Taux de couverture	40%	41,6%
		Benchmark	0,6	0,5
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	-	0,0
		Taux de couverture	0%	5,0%
		Benchmark	-	-
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	8%	8,1%
		Benchmark	0,0	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	0,9	0,7
		Taux de couverture	20%	20,8%
		Benchmark	9,2	8,6

		31/12/2023	31/12/2024	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	0,7%	0,0%
		Taux de couverture	52,1%	53,9%
		Benchmark	0,2%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	42,6%	44,9%
		Taux de couverture	46,3%	48,4%
		Benchmark	17,5%	17,9%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	10,8%	11,6%
		Taux de couverture	25,0%	25,8%
		Benchmark	15,9%	16,0%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	42,5%	42,0%
		Taux de couverture	50,8%	52,6%
		Benchmark	39,1%	39,2%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	52,8%	54,5%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	238,7	237,8
		Taux de couverture	32%	33,4%
		Benchmark	253,8	251,3
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	31,9%	32,1%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

# PAI obligatoires – HSBC EE ISR DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE – 31/12/2024

		31/12/2023	31/12/2024	
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	3 662,1	3 136,5
		Taux de couverture	66%	67,2%
		Benchmark	129 036 034,5	127 898 809,8
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	41,9	35,4
		Taux de couverture	66%	67,2%
		Benchmark	70,8	57,9
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	74,1	74,3
		Taux de couverture	66%	67,6%
		Benchmark	106,2	91,5
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	PAI 4	Fonds	7,1%	5,5%
		Taux de couverture	69,3%	70,7%
		Benchmark	7,4%	4,7%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	PAI 5	Fonds	61,8%	58,7%
		Taux de couverture	45,0%	43,6%
		Benchmark	55,6%	54,8%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	57%	57,2%
		Benchmark	0,3	0,4
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	-	0,0
		Taux de couverture	22%	20,8%
		Benchmark	-	0,0
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	8%	6,6%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	1,0	0,6
		Taux de couverture	32%	30,5%
		Benchmark	2,4	2,5

		31/12/2023	31/12/2024	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	0,6%	0,0%
		Taux de couverture	69,1%	70,5%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	59,5%	61,8%
		Taux de couverture	64,8%	66,2%
		Benchmark	58,2%	42,0%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	8,0%	9,2%
		Taux de couverture	32,3%	32,5%
		Benchmark	10,7%	11,7%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	42,0%	41,7%
		Taux de couverture	67,9%	69,3%
		Benchmark	41,5%	41,0%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	69,6%	71,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	246,2	244,5
		Taux de couverture	18%	17,5%
		Benchmark	257,1	251,3
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	17,8%	17,2%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

# PAI obligatoires – HSBC EE ISR ACTIONS MONDE – 31/12/2024

		31/12/2023	31/12/2024	
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	1 523,5	1 578,2
		Taux de couverture	99%	99,1%
		Benchmark	2 125 253 634,3	2 341 121 450,7
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	9,1	7,7
		Taux de couverture	99%	99,1%
		Benchmark	41,6	37,7
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	27,5	24,6
		Taux de couverture	99%	99,1%
		Benchmark	107,9	101,0
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	PAI 4	Fonds	5,8%	3,8%
		Taux de couverture	99,3%	99,1%
		Benchmark	11,1%	10,0%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables	PAI 5	Fonds	59,5%	56,2%
		Taux de couverture	51,1%	52,1%
		Benchmark	58,1%	54,2%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,1	0,1
		Taux de couverture	66%	69,0%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	-	0,0
		Taux de couverture	52%	48,9%
		Benchmark	-	0,0
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	2%	1,4%
		Benchmark	0,1	0,1
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	0,6	0,4
		Taux de couverture	34%	34,6%
		Benchmark	6,9	5,2

		31/12/2023	31/12/2024	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	1,0%	0,0%
		Taux de couverture	99,3%	99,1%
		Benchmark	0,6%	0,4%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	94,3%	94,0%
		Taux de couverture	99,0%	98,3%
		Benchmark	91,7%	92,3%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	14,3%	14,1%
		Taux de couverture	28,5%	25,9%
		Benchmark	16,7%	17,1%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	36,5%	36,6%
		Taux de couverture	92,3%	94,1%
		Benchmark	34,8%	34,7%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	99,3%	99,1%
		Benchmark	0,3%	0,2%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	NA	-
		Taux de couverture	NA	0,0%
		Benchmark	NA	-
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	0,0%	0,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

		31/12/2023	31/12/2024	
Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	PAI 1	Fonds	292,7	298,4
		Taux de couverture	65%	72,4%
		Benchmark	345 768 453,4	362 079 385,3
Empreinte carbone	PAI 2	Fonds	40,7	34,2
		Taux de couverture	65%	72,4%
		Benchmark	65,4	55,4
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	PAI 3	Fonds	76,7	72,9
		Taux de couverture	65%	72,7%
		Benchmark	107,0	94,4
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	PAI 4	Fonds	7,0%	5,4%
		Taux de couverture	67,9%	75,9%
		Benchmark	8,8%	6,0%
Part de la consommation et de la production d'énergies non-renouvelables (%)	PAI 5	Fonds	61,7%	58,4%
		Taux de couverture	44,3%	46,9%
		Benchmark	55,9%	54,6%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6	Fonds	0,4	0,4
		Taux de couverture	55%	61,2%
		Benchmark	0,3	0,3
Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	PAI 7	Fonds	-	-
		Taux de couverture	27%	27,3%
		Benchmark	0,0	0,0
Émissions dans l'eau	PAI 8	Fonds	0,0	0,0
		Taux de couverture	6%	5,4%
		Benchmark	0,2	0,0
Ratio de déchets dangereux et radioactifs	PAI 9	Fonds	0,9	0,5
		Taux de couverture	31%	32,3%
		Benchmark	2,9	2,5

		31/12/2023	31/12/2024	
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 10	Fonds	0,4%	0,0%
		Taux de couverture	67,7%	75,7%
		Benchmark	0,1%	0,0%
Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	PAI 11	Fonds	59,0%	66,8%
		Taux de couverture	64,6%	71,9%
		Benchmark	70,3%	54,0%
Écart salarial femmes-hommes (%)	PAI 12	Fonds	8,1%	9,7%
		Taux de couverture	30,6%	33,3%
		Benchmark	11,4%	11,9%
Diversité du genre dans les conseils d'administration (%)	PAI 13	Fonds	41,7%	41,2%
		Taux de couverture	66,6%	74,6%
		Benchmark	40,3%	40,2%
Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) (%)	PAI 14	Fonds	NA	0,0%
		Taux de couverture	67,9%	76,0%
		Benchmark	0,0%	0,0%
Intensité des GES - Mesure en kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)	PAI 15	Fonds	238,7	237,5
		Taux de couverture	14%	14,6%
		Benchmark	257,1	251,3
Pays concernés par des violations sociales (%)	PAI 16	Fonds	0,0%	0,0%
		Taux de couverture	14,3%	13,9%
		Benchmark	0,0%	0,0%

Les PAIs sont calculés avec les scopes 1+2

Source : HSBC Asset Management

# Annexes

---

Agence de notation extra-financière/ESG. Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'une entreprise. Après analyse, elle attribue des notes aux entreprises, dans les différents domaines du développement durable : Environnement, Social ou Gouvernance. Les gérants de fonds ISR utilisent ces notes pour effectuer leur sélection de valeurs. HSBC Global Asset Management (France) utilise les bases de données extra-financières telles que ISS ESG, MSCI ESG Research, S&P Trucost, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Revenues, Carbon4 Finance, Iceberg Datalab (IDL), Ethifinance ESG ratings, Denominator, Equileap, Ugewald et Transition Pathway Initiative (TPI).

Analyse extra-financière ou analyse ESG. Analyse de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques cotés ou non cotés (entreprises, collectivités...) qui permet de mettre en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux du développement durable et la pertinence de leurs initiatives au sein de leur modèle de développement économique. Pour mener à bien cette étude, les analystes extra financiers étudient les rapports publiés par l'entreprise, collectent des données provenant d'organes gouvernementaux, interrogent les dirigeants et les autres parties prenantes (ONG, syndicats, associations...). Les notes d'analyse qu'ils rédigent viennent compléter celles des analystes financiers pour guider le choix des gestionnaires de fonds ou des investisseurs privés.

Analyse financière. Identification des points forts et des points faibles de la stratégie de l'entreprise ou de l'acteur économique, en s'appuyant sur l'analyse de ses comptes, l'évaluation de la dynamique du secteur d'activité, la mesure de la performance économique et le niveau de valorisation de l'action de cette société. Cette analyse, essentiellement économique, peut être complétée d'une analyse extra financière afin de donner une information exhaustive et utile en matière de gestion des risques et d'identification de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.

Approche ISR « amélioration de note ». Cette approche vise à sélectionner les valeurs permettant d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions appliquées par le fonds.

Approche ISR « best-in-class ». Méthode qui se traduit par la sélection en portefeuille des entreprises qui ont les meilleures performances ESG au sein de leur secteur.

Approche ISR thématique. Approche qui se concentre sur les investissements dans des entreprises du domaine du développement durable.

ESG. L'intégration ESG consiste à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements.

ISR. L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Principes pour un Investissement Responsables (PRI). Les Principes pour un Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Transition énergétique (ou transition écologique). La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Parmi les principales énergies renouvelables, on trouve : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique...

Source : MSCI. Les données MSCI sont réservées exclusivement à un usage personnel et ne doivent être ni reproduites, ni transmises **ni utilisées dans le cadre de la création d'instruments financiers ou d'indices**.

Les données MSCI ne sauraient constituer ni un conseil en investissement, ni une recommandation de prendre (ou de ne pas prendre) une décision d'investissement ou de désinvestissement.

Les données et performances passées ne sont pas un indicateur fiable des prévisions et performances futures.

Les données MSCI sont fournies à titre indicatif. L'utilisateur de ces données en assume l'entière responsabilité.

Ni MSCI ni aucun autre tiers impliqué ou lié à la compilation, à l'informatisation ou à la création des données MSCI (les "parties MSCI») ne se porte garant, directement ou indirectement, de ces données (ni des résultats obtenus en les utilisant).

Les Parties MSCI déclinent expressément toute responsabilité quant à l'origine, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, l'adéquation ou l'utilisation de ces données.

Sans aucunement limiter ce qui précède, en aucun cas une quelconque des parties MSCI ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect (y compris les pertes de profits), et ce même si la possibilité de tels dommages avait été signalée ([www.msctibarra.com](http://www.msctibarra.com)).

Si vous avez un doute sur la pertinence de cet investissement, contactez un conseiller financier indépendant.

#### INFORMATIONS CONCERNANT TRUCOST, UNE FILIALE DE S&P DOW JONES INDICES, UNE DIVISION DE S&P GLOBAL

Trucost appartient à S&P Dow Jones Indices. Leader dans l'analyse des risques et des données en matière de carbone et d'environnement, Trucost évalue les risques relatifs au changement climatique, aux contraintes des ressources naturelles et aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur ensemble. Les entreprises et les organismes financiers ont recours aux renseignements fournis par Trucost afin de comprendre leur exposition à ces facteurs ESG, communiquer sur leur résilience et trouver des solutions révolutionnaires en vue d'opérer pour une économie mondiale plus durable.

L'engagement de S&P Global dans l'analyse environnementale et l'innovation produit nous permet de communiquer aux marchés mondiaux des informations essentielles sur les investissements ESG. Pour davantage d'informations, veuillez consulter [www.trucost.com](http://www.trucost.com).

Copyright © 2025 S&P Trucost Limited (« Trucost »), une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC. Tous droits réservés. Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé ne sont pas destinés à apporter et ne constituent en aucun cas un conseil financier ou d'investissement. Les informations contenues dans cette publication ne peuvent être interprétées ou utilisées dans la prise, ou absence de prise, d'une quelconque décision d'investissement à l'égard d'une société ou d'un titre donné(e) ou servir de conseil juridique. Trucost n'est pas un conseiller en investissement et ne garantit pas la pertinence d'un investissement dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement. La décision d'investir dans un fonds ou tout autre véhicule d'investissement ne doit pas être prise sur la base d'une quelconque déclaration présente dans ce document.

Cette publication ainsi que tout autre document qui lui est associé (les « Informations ») ont été élaborés à titre informatif uniquement à partir d'informations généralement accessibles au public provenant de sources jugées fiables. Les Informations ne peuvent en aucun cas être reproduites ou diffusées en totalité ou en partie sans l'autorisation écrite préalable de Trucost. Les Informations ne peuvent être utilisées pour vérifier ou corriger d'autres données, créer des indices, modèles de risque ou analyses ou être utilisées pour émettre, offrir, sponsoriser, gérer, ou commercialiser un quelconque titre, portefeuille, produit financier ou tout autre véhicule d'investissement.

Les données et analyses historiques ne peuvent en aucun cas être considérées comme une indication ou une garantie des analyses, prévisions et projections des performances futures.

Trucost, ses filiales ou fournisseurs de données et concédants tiers (collectivement, les « Parties Trucost ») ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces Informations. Les Parties Trucost ne sauraient être tenues responsables de toute erreur ou omission, qu'elle qu'en soit la cause, qui en découlerait de l'utilisation de ces Informations. LES PARTIES TRUCOST N'APPORTENT AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, CHAQUE PARTIE TRUCOST DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES, L'ADÉQUATION OU LA VALEUR MARCHANDE À TOUTE FIN DONNÉE. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUCUNE DES PARTIES TRUCOST NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES INFORMATIONS ENTRAÎNANT DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS (NOTAMMENT LES BÉNÉFICES PERDUS) OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT MÊME SI ELLE S'EST VU NOTIFIER LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Ce qui précède ne saurait exclure ou limiter une quelconque responsabilité que la loi applicable ne peut exclure ou limiter. « Trucost » est la dénomination commerciale de S&P Trucost Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro 3929223 et dont le siège social est situé au 20 Canada Square, Londres E14 5HL, Royaume-Uni.

**Risque de perte en capital** : Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

**Risque de crédit** : Les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas honorer leurs obligations de paiement régulier des intérêts et/ou de remboursement du capital. Tous les instruments de crédit sont donc soumis au risque de défaillance. Les titres à plus haut rendement présentent une plus grande probabilité de défaillance.

**Risque de marché** : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des marchés sur lesquels il est investi. La valeur liquidative pourra connaître des variations à la baisse comme à la hausse, en fonction des variations du marché.

**Risque de titrisation** : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le fonds est autorisé à investir en Asset Backed Securities (ABS), titres moins liquides que les émissions obligataires classiques.

**Risque de taux d'intérêt** : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des taux d'intérêts. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces titres chute, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux actions** : Le fonds est soumis au risque de fluctuation des marchés sur lesquels il est investi. La valeur liquidative pourra connaître des variations à la baisse comme à la hausse, en fonction des variations du marché des actions.

**Risque sur les marchés émergents** : Il est rappelé que les investissements réalisés dans les marchés émergents présentent par leur nature un plus grand risque et sont plus volatiles que ceux effectués dans les pays développés. Les marchés ne sont pas toujours bien réglementés ou efficaces et les investissements peuvent être frappés de liquidité réduite.

**Risque de contrepartie** : L'OPC est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation de contrats financiers à terme de gré à gré et/ou de l'acquisition et cessions temporaires de titres. Il s'agit du risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement...). Dans ce cas, la défaillance de la contrepartie pourrait entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de change** : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille. Les variations des taux de change entre les devises peuvent avoir un impact significatif sur la performance des produits présentés.

**Risque de liquidité** : La liquidité est une mesure de la facilité avec laquelle un investissement peut être converti en espèces sans perte de capital et/ou revenu dans le processus. La valeur des actifs peut être impactée de manière significative par le risque de liquidité dans de conditions de marché défavorables.

**Risque associé aux produits dérivés** : La valeur des contrats sur produits dérivés dépend de la performance d'un actif sous-jacent. Un léger changement dans la valeur de l'actif sous-jacent peut donner lieu à une modification importante de la valeur de l'instrument dérivé. Contrairement aux instruments dérivés réglementés et négociés sur une bourse, les instruments dérivés négociés de gré à gré sont assortis d'un risque de crédit associé à la contrepartie ou l'établissement effectuant la négociation.

**Risque opérationnel** : Les principaux risques sont liés aux défaillances des systèmes et des procédures. Les processus d'investissement sont contrôlés via des fonctions indépendantes chargées du contrôle des risques ; ils font l'objet d'audits indépendants et sont supervisés par leur autorité de régulation des marchés financiers.

**Risque lié la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants.

**Risque de matière de durabilité** : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et est destinée à des investisseurs non professionnels au sens de la directive européenne MIF. Elle est incomplète sans les commentaires oraux des représentants de HSBC Asset Management. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

Ce document ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les notations ESG présentées ont trait aux années passées. Les scores ESG passés ne sont pas un indicateur fiable des scores futurs. Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Les ordres de souscription et de rachat sont réalisés auprès de votre teneur de compte d'épargne salariale. Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du Règlement du FCPE ou Document d'Information Clé (DIC) et le cas échéant du DIC ou du Prospectus du fonds maître en vigueur, disponibles sur simple demande auprès de HSBC Globale Asset Management (France), du représentant habituel ou sur le site internet du teneur de compte-conservateur de parts du fonds [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr). En complément du DIC, les investisseurs doivent se référer au Règlement du fonds pour une information détaillée au sujet des risques associés aux FCPE présentés.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Cœur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en juin 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2025. Copyright © 2025. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.

AMFR\_2025\_EE\_BR\_0040. Expires: 30/06/2026

